

A Tire d'Aile

N°222
Mars 2018

Journal gratuit de l'AFDAIM-ADAPEI 11

Sommaire



Editorial

P. 2 / P. 3

Actualités

Ecole Inclusive
Congrès Unapei
Opération Brioches 2018
Focus : Permanence notariale
Focus : Appel à la cotisation

P. 4 / P. 5

Vie des établissements

Les fêtes de fin d'année

P. 6 / P. 7

Zoom sur ...

Les droits des usagers



P. 8

Agenda

Brèves

On en parle...

Chères familles,
Chers amis,

Une nouvelle année vient de débuter, elle s'annonce riche de grands chantiers.

Tout d'abord du 19 au 25 mars, le lancement de la campagne de générosité publique avec l'Opération Brioches. Comme tous les ans depuis plus de 20 ans, cet événement mobilise : les établissements de l'AFDAIM-ADAPEI 11, les bénévoles et la population audoise qui est toujours au rendez-vous. L'édition de 2018 aura comme slogan « Ensemble pour une société inclusive et solidaire » : nous comptons sur vous.

Autre grand chantier, la rénovation des outils de la loi 2002-2 qui sont centraux pour les droits des personnes que nous accompagnons. En 2017, la mise à jour a été effectuée sur les projets d'Etablissements et Services et sur les règlements des Conseils à la Vie Sociale. Pour 2018, le travail portera sur le contrat de séjour, le Contrat de Soutien et d'Aide par le Travail (CSAT), le règlement de fonctionnement et le livret d'accueil. Le zoom de ce numéro porte ainsi sur le thème « Garantir les droits des usagers ».

Ce numéro aborde en images la vie des établissements et notamment les fêtes de fin d'année, moments festifs dans les établissements et services de l'association.

Bonne lecture.

Jean-Paul FRÉJUS,
Président de l'AFDAIM-ADAPEI 11

Edité par le Siège AFDAIM-ADAPEI 11

ZI Estagnol - Rue Nicolas Cugnot - CS 20001 - 11890 CARCASSONNE Cedex

Tél : 04.68.10.25.50. - Fax : 04.68.47.38.00. - www.afdaim-adapei11.org

Directeur de Publication : Claude DELONCA - Directrice Générale

Rédaction : Direction Générale, établissements

Conception graphique : A-S ALBOUY - Service Communication AFDAIM-ADAPEI 11

Impression Imprimerie Gabelle - Tirage : 1100 exemplaires



L'image du
mois ...

LANCEMENT DE LA
CAMPAGNE
"OPÉRATION BRIOCHES"



Papier 100%
recyclé

Afdaim
Adapei 11



Actualités

Actualités

Campagne «L'école, c'est pour tous les enfants»

L'APAJH, l'APF, l'Unapei et le CCAH avec le soutien du Groupe AG2R LA MONDIALE, lancent la campagne «L'école c'est pour tous les enfants» pour promouvoir une école inclusive qui prend en compte les besoins de tous les enfants, notamment ceux en situation de handicap. Enseignants et associations sont invités à agir ensemble pour sensibiliser les enfants. Cette action qui s'adresse prioritairement aux enseignants des classes de CM2, propose divers supports pour organiser des séances d'information en classe avec, s'ils le souhaitent, la participation des bénévoles des réseaux associatifs APAJH, APF Unapei.

Des supports sur mesure

Un site internet, www.ecole-inclusive.org rassemble de nombreuses ressources pour sensibiliser les enfants et organiser des débats en classe. Notamment disponible, un numéro spécial de «Mon Quotidien», journal d'information destiné aux jeunes de 10 à 13 ans qui a été adressé à près de 40 000 professeurs de CM2. Mais aussi des affiches, des infographies, des vidéos, des fiches supports en lien avec les programmes scolaires...

**L'ÉCOLE,
C'EST POUR TOUS
LES ENFANTS !**



Outre ces ressources offertes aux enseignants, le site www.ecole-inclusive.org est aussi une plateforme de mise en contact. Les enseignants peuvent rechercher des contacts de bénévoles volontaires pour venir animer des séances de sensibilisation.

L'AFDAIM-ADAPEI 11 est inscrite dans cette démarche.

Congrès Unapei 2018

Le congrès de l'Unapei se déroulera du 31 mai au 2 juin 2018 à Lille.

Le congrès se déroulera au Centre des congrès – Lille Grand Palais (1 Boulevard des Cités Unies, 59000 Lille, à 10 minutes de la gare à pied).

Comme lors du congrès précédent, vous avez la possibilité de réserver votre hébergement sur internet : choix de votre hôtel en ligne et réservation ; paiement en ligne ou par chèque.

Les prix ont été négociés par B-Network, prestataire choisi par l'Unapei pour gérer votre hébergement.

Pour choisir et réserver votre hôtel : <http://www.unapei.b-network.com>

Bureau hébergement Unapei : Tél : 04 93 68 76 00

Courriel : alicia.castillo@b-network.com



Focus : Permanence de Maître BESANCENOT

L'AFDAIM-ADAPEI 11 propose à ses adhérents de bénéficier gracieusement de conseils patrimoniaux dispensés par le Cabinet de Maître BESANCENOT, notaire à Carcassonne.

Les familles sont reçues individuellement dans les locaux du siège administratif de Carcassonne.

Pour accéder à ce service, la prise de rendez-vous est obligatoire auprès d'Angélique ARREGHINI au 04.68.10.25.61. ou par E-mail : angelique.bes@afdaim.org

Opération Brioches 2018

Cette année l'Opération Brioches aura lieu du lundi 19 au 25 mars.

Comme les années précédentes, les bénévoles arpenteront tout le département de l'Aude pour proposer la brioche de 400 g au parfum de fleur d'oranger préparé par le boulanger narbonnais Monsieur Gilles BOURGUIGNON, partenaire de longue date dans cette magnifique aventure tant sur le plan de la solidarité que sur le plan des relations humaines.

La brioche vous sera présentée soit à votre domicile, soit sur des lieux de point de vente.

Comme les années précédentes, son prix est de 6 euros.

Les bénéfices de cette opération permettent de :

- ▶ Financer l'action sociale de l'association et participer au développement de ses établissements
- ▶ Développer l'accès aux activités culturelles, artistiques et sportives des personnes accueillies et participer à l'organisation de leurs loisirs et vacances
- ▶ Financer le poste de soutien aux familles et aux droits des usagers

Familles, amis mobilisez-vous pour que cette année encore l'Opération soit une réussite !

**RETROUVEZ TOUTES LES INFORMATIONS SUR LA CAMPAGNE 2018
SUR NOTRE SITE WWW.AFDAIM-ADAPEI11.ORG**

CONTACT : ANGÉLIQUE ARREGHINI, SIÈGE AFDAIM-ADAPEI 11, 04.68.10.25.50.



Le thème de la communication de l'Opération Brioches est « Ensemble pour une société inclusive et solidaire ».

A cette occasion ce sont deux affiches qui ont été créées avec des enfants et adolescents des IME de l'AFDAIM-ADAPEI 11.

Focus : Appel à la cotisation

L'appel à cotisation vient d'être lancé, pensez à y répondre pour soutenir l'AFDAIM-ADAPEI 11. Suite à l'Assemblée Générale 2017, le montant a été fixé à 120 € pour les familles et 55 € pour les amis.

- Adhérer à une association affiliée à l'Unapei, c'est exprimer sa volonté de faire progresser la cause des personnes handicapées intellectuelles.
- Adhérer à une association est un geste militant, c'est contribuer à faire progresser la cause des personnes en situation de handicap.
- En rejoignant notre association, animée par des bénévoles, parents ou amis de personnes en situation de handicap, vous apportez votre pierre à la défense d'une cause toujours d'actualité.
- En tant qu'adhérent, vous pouvez participer à l'Assemblée Générale annuelle.

Vous trouverez les explications détaillées dans le courrier envoyé.

Vie des établissements ...

IME de Carcassonne



ESAT



Foyer d'Arzens



ESAT de Pennautier



Les fêtes de

Vie des établissements ...

de Lézignan



ESAT de Castelnaudary



Foyer de Narbonne-Plage



Foyer de Limoux



fin d'année



Zoom sur...

Garantir les droits des usagers

La loi 2002-2 a rappelé et proclamé les 7 droits fondamentaux des personnes en situation de handicap, usagers d'établissements et services médico-sociaux :

- 1) Respect de la dignité, intégrité, vie privée, intimité, sécurité.
- 2) Libre choix entre les prestations domiciles/établissement.
- 3) Prise en charge ou accompagnement individualisé et de qualité, respectant un consentement éclairé.
- 4) Confidentialité des données concernant l'usager.
- 5) Accès à l'information.
- 6) Information sur les droits fondamentaux et les voies de recours.
- 7) Participation directe au projet d'accueil et d'accompagnement.

Des décrets spécifiques ont ensuite été prévus pour la mise en place de 7 nouveaux outils pour garantir l'exercice de ces droits. Ainsi, certains outils sont réglementés par des décrets précis (CSAT), d'autres n'ont été que vaguement défini par circulaire (livret d'accueil) :

- 1) Le livret d'accueil (circulaire du 24 mars 2003)
- 2) La Charte des droits et libertés de la personne accueillie (arrêté du 9 septembre 2003) souvent annexée au livret d'accueil
- 3) Le contrat de séjour ou le document individuel de prise en charge
- 4) La personne qualifiée
- 5) Le règlement de fonctionnement de l'établissement ou du service (décret du 14 novembre 2003)
- 6) Le conseil de vie sociale ou une autre forme de participation des usagers (décret du 25 mars 2004)
- 7) Le projet d'établissement ou du service qui définit comment doit être organisée la prise en charge.

La personne de confiance s'est ensuite imposée comme une huitième disposition permettant de garantir le droit des usagers.

L'AFDAIM-ADAPEI 11 a mis à jour le travail sur les règlements des Conseils à la Vie Sociale et sur les projets d'établissements et services en 2017.

Focus : Contrat de séjour, CSAT, règlement de fonctionnement, livret d'accueil : rappel.

Le contrat de séjour : il est élaboré et signé entre l'établissement et la personne accueillie (ou son représentant), il formalise la relation entre une personne accueillie (personne en situation de handicap, personne âgée ou en situation d'exclusion) et un établissement ou un service social ou médico-social.

Le CSAT (contrat de soutien et d'aide par le travail) : il se substitue dans les ESAT au contrat de séjour en vigueur dans les autres établissements et services médico-sociaux.

Le règlement de fonctionnement : il a pour objectif de définir les droits et les obligations de l'établissement et des personnes accueillies. Dans ce cadre, il rappelle les dispositions d'ordre général et permanent qui permettent de connaître les principes qui régissent la vie collective ainsi que les modalités pratiques d'organisation et de fonctionnement tout en respectant les libertés individuelles.

Le livret d'accueil : il accompagne et informe la personne accueillie sur le fonctionnement de l'établissement dans lequel il est pris en charge.

L'art L. 311-4 du CASF prévoit : « Afin de garantir l'exercice effectif des droits mentionnés à l'article L. 311-3 et notamment prévenir tout risque de maltraitance lors de son accueil dans un établissement ou dans un service médico-social, il est remis à la personne ou son représentant légal un livret d'accueil ».

Zoom sur

Zoom sur

Actuellement, le travail porte sur les autres outils de loi 2002-2 en particulier le contrat de séjour, le CSAT, le règlement de fonctionnement, et le livret d'accueil.

Une première étape a réuni des professionnels représentant tous les secteurs d'activité. Ils ont travaillé sous le conseil d'une avocate spécialisée en droit des usagers et ont produits la trame commune des outils de la loi 2002-2.

Le terme de cette seconde étape est fixé à la fin de premier semestre 2018 : contrat de séjour, CSAT et règlement de fonctionnement respectent les droits des usagers et les obligations des établissements et services seront ainsi réactualiser.

Une seconde étape consiste donc à compléter les documents ci-dessus et à **proposer une trame de livret d'accueil commune à tous les établissements et service.**

Le second semestre sera consacré à la finalisation des livrets d'accueil par secteur d'activité (ou établissement) et à la traduction en FAcile à Lire et à Comprendre des documents.

Cette seconde étape a démarré après la journée thématique «Gouvernance et Dirigeance» sur les droits des usagers le 22 janvier dernier.

Les Droits des Usagers



La loi 2002-2 rappelle les 7 droits des personnes handicapées :

- Respect de la dignité, intégrité, vie privée, intimité et sécurité
- Choisir les aides au domicile ou en établissement
- Choisir son accompagnement et le valider
- Garder secret les informations sur les personnes accueillies
- Accès à l'information
- Etre informé sur ses droits
- Participer au projet d'accueil

8 outils sont mis en place pour faire respecter ces droits :

- Le livret d'accueil
- La charte des droits et libertés
- Le contrat de séjour
- La personne qualifiée
- Le règlement de fonctionnement
- Le Conseil à la Vie Sociale (CVS)
- Le projet d'établissement et service
- La personne de confiance.

En 2017, l'AFDAIM-ADAPEI 11 a refait les projets d'établissement et services, et les règlements des Conseils à la Vie Sociale.

En 2018, le travail sera sur les livrets d'accueil, le contrat de séjour, le contrat de soutien et d'aide par le travail (CSAT) et le règlement de fonctionnement.

Agenda... Brèves... on en parle...

Agenda

6 mars : Bureau

13 mars : Commission

Financière

13 mars : Conseil

d'Administration

20 mars : Commission Vie

Associative

3 avril : Bureau

10 avril : Commission Droit des

Usagers

17 avril : Commission

Financière

24 avril : Conseil

d'Administration (arrêté des
comptes)

15 mai : Bureau

**Opération brioches
du 19 au 25 mars**

Les brèves

IME de Limoux au Championnat Régional de Cross Sport Adapté

De beaux champions au Championnat Régional de Cross de Nîmes :

C'est sous un magnifique soleil et des températures idéales que s'est déroulé le championnat Régional de Cross, à Nîmes, organisé par la Fédération Françaises de Sport Adapté. Nos jeunes sportifs limouxins, malgré un long trajet, ont réalisé d'excellents résultats, dépassant leurs propres limites. Au final, trois d'entre-deux passeront tout proche du podium mais ils sont à féliciter pour leur engagement et leur volonté de gagner. Lucas Roques (catégorie U14) et Damien Mounié (catégorie U16) réalisent eux la course parfaite et remportent ainsi la médaille d'OR (distance 1000m). Ils deviennent donc champion régional de cross et se qualifient pour les Championnats de France qui auront lieu en mars prochain à Chalon-sur-Saône. Félicitations à tous ces sportifs !



Site internet : www.afdaim-adapei11.org



C'était en 2009 que le site internet de l'AFDAIM-ADAPEI 11 a été créé et mis en service. 9 ans après, la volonté de l'Association est de l'améliorer afin de répondre au mieux aux besoins des parties prenantes de l'Association. A suivre...

Soirée Associative

Le 19 janvier dernier, le Comité de la Vie Associative impulsé par Madame André POUSSE, Administratrice, a organisé une soirée dans le restaurant carcassonnais l'Oliveraie. 90 convives avaient répondu présents à l'invitation. L'ambiance était au rendez-vous comme à chaque fois pour le plus grand plaisir de tous.

